

États financiers

**OFFICE DE LA QUALITÉ
ET DE LA RESPONSABILITÉ
EN ÉDUCATION**

Et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2026



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de
l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 3

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la base de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 25 juin 2026

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

Au 31 mars 2026, avec les informations correspondantes de 2025

	2026	2025
Actifs financiers		
Trésorerie	1 225 879 \$	3 081 442 \$
Placements affectés : fonds affecté par le Conseil (note 2 b)	11 758 654	11 049 494
Débiteurs (note 3 a)	3 127 138	1 583 861
	16 111 671	15 714 797
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer (note 3 b)	2 893 042	3 124 690
Revenus différés	74 480	75 696
	2 967 522	3 200 386
Actifs financiers nets	13 144 149	12 514 411
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 4)	541 646	426 816
Immobilisations corporelles (note 5)	129 126	223 157
	670 772	649 973
Engagements (note 6)		
Dépendance économique (note 3)		
Passif éventuel (note 11)		
Excédent accumulé (note 2)	13 814 921 \$	13 164 384 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

 , vice-président

 , directeur général

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations correspondantes de 2025

	2026 Budget (note 10)	2026 Réal	2025 Réal
Revenus :			
Ministère de l'Éducation :			
Versements d'allocation de base (note 3)	33 528 158 \$	32 267 769 \$	30 963 317 \$
Revenus d'intérêts (note 2 b)	–	514 244	682 263
Autres revenus	–	268 443	287 440
	33 528 158	33 050 456	31 933 020
Charges :			
Services et frais de location	16 202 911	15 292 510	14 375 680
Salaires	16 334 610	16 399 177	16 096 244
Transport et communication	133 116	141 422	157 509
Fournitures et matériel (note 5)	857 521	566 810	670 448
	33 528 158	32 399 919	31 299 881
Excédent de l'exercice	–	650 537	633 139
Excédent accumulé, au début de l'exercice	13 164 384	13 164 384	12 531 245
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	13 164 384 \$	13 814 921 \$	13 164 384 \$
L'excédent accumulé comprend :			
Affectation externe (note 2 a)		2 056 267 \$	2 114 890 \$
Affectation interne (note 2 b)		11 758 654	11 049 494
		13 814 921 \$	13 164 384 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations correspondantes de 2025

	2026 Budget (note 10)	2026 Réal	2025 Réal
Excédent de l'exercice	– \$	650 537 \$	633 139 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	–	(85 332)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	105 738	94 031	92 160
	105 738	94 031	6 828
Acquisition de charges payées d'avance	–	(541 646)	(426 816)
Utilisation de charges payées d'avance	–	426 816	685 252
	–	(114 830)	258 436
Augmentation des actifs financiers nets	105 738	629 738	898 403
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	12 514 411	12 514 411	11 616 008
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	12 620 149 \$	13 144 149 \$	12 514 411 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations correspondantes de 2025

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Excédent de l'exercice	650 537 \$	633 139 \$
Amortissement des immobilisations corporelles, sans effet sur la trésorerie	94 031	92 160
	744 568	725 299
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	(1 543 277)	(1 110 463)
Créditeurs et charges à payer	(231 648)	1 137 273
Revenus différés	(1 216)	18 791
Charges payées d'avance	(114 830)	258 436
	(1 146 403)	1 029 336
Investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(85 332)
Investissement :		
Variation nette du fonds affecté par le Conseil	(709 160)	(899 757)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(1 855 563)	44 247
Trésorerie au début de l'exercice	3 081 442	3 037 195
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 225 879 \$	3 081 442 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'« Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* (juin 1996). Son objectif consiste à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario. L'Office s'acquitte de ce mandat au moyen de tests et d'examens fondés sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun auprès du public les renseignements obtenus et des recommandations visant à améliorer le système d'éducation.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, tel qu'établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada ») et, si pertinentes, aux recommandations du Conseil des normes comptables de CPA Canada, reflètent les méthodes comptables détaillées ci-dessous.

a) Constatation des revenus

L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires préétablis. L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers de l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque le transfert donne naissance à un passif.

Les revenus différés comprennent les honoraires à l'égard des tests qui seront administrés au cours des exercices à venir. Les revenus seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services ou les biens seront fournis.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé, et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	De 3 à 10 années
Mobilier et agencements	5 années

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

L'Office examine la valeur comptable des immobilisations corporelles lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable ou lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'offre de biens et de prestation de services de l'Office. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office constate une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

c) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Excédent accumulé

a) Excédent accumulé grevé d'une affectation externe

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles engagées pendant l'exercice pourraient différer des montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles engagées fait l'objet d'un suivi distinct à titre d'excédent accumulé grevé d'une affectation externe.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Excédent accumulé (suite)

b) L'excédent accumulé grevé d'une affectation interne

Un fonds affecté a été établi par le conseil d'administration (le « Conseil ») à la suite d'une résolution prise par ce dernier en vue d'examiner les processus de test et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable des programmes d'évaluation de l'Ontario. À la clôture de l'exercice, le solde se composait de la trésorerie qui s'est élevée à 3 700 602 \$ (2 991 442 \$ en 2025) et de certificats de placement garantis qui se sont élevés à 8 058 052 \$ (8 058 052 \$ en 2025), échéant en janvier 2027 (échéant en janvier 2027 en 2025) et assortis d'un taux d'intérêt annuel de 3,23 % (3,23 % en 2025). Selon la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* (juin 1996), la *Directive concernant les organismes et les nominations* et la *Loi sur l'administration financière*, l'Office a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial.

	2026	2025
Solde au début de l'exercice	11 049 494 \$	10 149 737 \$
Affectation d'autres revenus	262 016	281 256
Revenus d'intérêts gagnés sur le fonds	514 244	682 263
Coûts reliés aux services d'administration produisant des honoraires (note 8)	(67 100)	(63 762)
Solde à la fin de l'exercice	11 758 654 \$	11 049 494 \$

3. Parties liées

L'Office est économiquement dépendant de la province de l'Ontario et, de ce fait, est lié au gouvernement de l'Ontario, à ses ministères et à ses organismes. Les présents états financiers comprennent les opérations entre parties liées évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et convenu entre les parties liées.

L'Office tire la quasi-totalité de ses revenus du ministère de l'Éducation sous forme de versements d'allocation de base. La capacité de l'Office de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dépend du soutien financier continu du ministère de l'Éducation.

De plus, pendant l'exercice, l'Office a conclu des transactions avec d'autres parties liées au sein de l'entité publiante de la province de l'Ontario.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

3. Parties liées (suite)

a) Débiteurs

Un paiement de transfert du montant suivant est inclus dans les débiteurs :

	2026	2025
Ministère de l'Éducation	2 926 000 \$	1 339 815 \$

b) Créiteurs et charges à payer

Les créiteurs et charges à payer comprennent les montants suivants au titre des services rendus dans le cadre normal des activités :

	2026	2025
Ministère des Services au public et aux entreprises	1 150 007 \$	318 852 \$
Ministère de l'Infrastructure	—	29 071
Conseils scolaires ontariens	640 147	1 161 976
Collège Conestoga	—	597 678
	1 790 154 \$	2 107 577 \$

4. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont payées en trésorerie et enregistrées comme actifs avant qu'elles ne soient utilisées. À la fin de l'exercice, le solde s'établissait comme suit :

	2026	2025
Charges payées d'avance	247 865 \$	222 012 \$
Charges payées d'avance – détachements	293 781	204 804
	541 646 \$	426 816 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

5. Immobilisations corporelles

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	820 532 \$	702 403 \$	118 129 \$	205 876 \$
Mobilier et agencements	365 172	354 175	10 997	17 281
	1 185 704 \$	1 056 578 \$	129 126 \$	223 157 \$

L'amortissement des immobilisations corporelles constaté dans les charges liées aux fournitures et au matériel pour l'exercice à l'étude s'élève à 94 031 \$ (92 160 \$ en 2025).

6. Engagements

L'Office loue des locaux en vertu de certains contrats de location-exploitation qui arriveront à échéance le 31 décembre 2028. Selon les conditions de ces contrats de location, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel préétabli en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les charges d'exploitation et d'entretien.

Les versements annuels minimaux futurs sont répartis ainsi :

2027	612 366 \$
2028	637 137
2029	477 853
	1 727 356 \$

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont la trésorerie, les placements affectés par le Conseil, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêt, de crédit ou de change provenant de ces instruments financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

8. Attribution des charges

Les charges différentielles d'administration sont attribuées aux revenus tirés des services d'administration produisant des honoraires. Les charges sont attribuées au prorata du nombre de tests individuels d'élèves administrés.

9. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. L'Office prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2025.

10. Budget

Les informations budgétaires ont été tirées du budget approuvé par le Conseil le 23 juin 2025.

11. Passif éventuel

L'Office a été désigné comme défendeur dans une procédure judiciaire pour rupture de contrat présumée. L'issue du litige étant incertaine, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers pour cette affaire. L'Office continuera d'évaluer la probabilité et le montant éventuel de tout passif futur lié à cette affaire.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

12. Prises de position comptables futures

Ces normes et modifications n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2026. Par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers. La direction évalue actuellement l'incidence de ces normes sur les états financiers des périodes à venir.

- a) Le Cadre conceptuel de l'information financière du secteur public a été révisé et les Améliorations annuelles 2024-2025 des Normes comptables pour le secteur public (« NCSP ») ont été publiées. Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») a approuvé des modifications qui comprennent des mises à jour terminologiques visant à harmoniser divers chapitres du Manuel des NCSP avec le Cadre conceptuel et le modèle d'information du CCSP. Ces révisions et modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026 (soit l'exercice clos le 31 mars 2027 pour l'Office).
- b) Le chapitre SP 1202, « Présentation des états financiers », remplacera l'actuel chapitre SP 1201. Cette ligne directrice s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026 (soit l'exercice clos le 31 mars 2027 pour l'Office).
- c) Le chapitre SP 3251, « Avantages sociaux », remplacera les chapitres actuels SP 3250, « Avantages de retraite », et SP 3255, « Avantages postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et prestations de cessation d'emploi ». Le chapitre proposé est en attente d'approbation finale et sa date d'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} avril 2029 (soit l'exercice clos le 31 mars 2030 pour l'Office).
- d) Le chapitre SP 3150, « Immobilisations corporelles ». En mai 2025, le CCSP a publié des modifications au chapitre SP 3150 dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie relative aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui consiste à intégrer les chapitres de la série SP 4200 aux normes comptables pour le secteur public, avec des indications particulières s'il y a lieu. Les modifications de ce chapitre entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2030 (soit l'exercice clos le 31 mars 2031 pour l'Office).